

## Fiche 3 : Face à une situation d'abus : orienter la victime et ses proches

### 3.1 Vers un pôle médical

Dans beaucoup d'hôpitaux universitaires, un service spécialisé dans la prise en charge des violences sexuelles existe. Ces services interviennent en situation d'urgence, rapidement après les faits. Le centre accueillant, sécurisé et discret permet de recevoir 7 jours/7 et 24H/24 les victimes d'agressions sexuelles en phase aigüe. Le CPVS s'adressera à toute victime de viol, d'agression sexuelle ou atteinte à l'intégrité sexuelle, quels que soient son âge, son sexe, son orientation sexuelle (LGBTQIA+), son statut de résident légal ou pas. Le fait que la victime souhaite porter plainte ou pas n'aura pas d'impact sur la prise en charge. Cette prise en charge est gratuite et multidisciplinaire.

#### Comment contacter le CPVS de Namur ?

- En se rendant sur place, à l'adresse : Avenue Albert 1e, 143 à 5000 Namur
- Par courriel : [cpvs@chrsm.be](mailto:cpvs@chrsm.be)
- Par téléphone : 081/ 72 62 62

#### Comment contacter le CPVS d'Arlon ?

- En se rendant à l'hôpital Vivalia : Rue des Déportés, 137 à 6700 Arlon
- Par téléphone : 063/ 55 15 00

Pour trouver le centre le plus proche : <https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>

Pour des conseils face à ces situations, vous pouvez télécharger gratuitement la brochure suivante : [https://www.violencessexuelles.be/sites/default/files/bestanden/IEFH\\_CPVS\\_BROCH\\_SOUTIEN\\_A5\\_FR\\_WEB\\_SPREAD\\_0.pdf](https://www.violencessexuelles.be/sites/default/files/bestanden/IEFH_CPVS_BROCH_SOUTIEN_A5_FR_WEB_SPREAD_0.pdf)

### 3.2 Vers un pôle social, psychologique et/ou juridique

Différents services d'aides existent vers lesquels chacun peut (s') orienter si nécessaire.

Pour une victime, le plus important, c'est de se reconstruire. Un accompagnement juridique, psychologique peut aider dans cette reconstruction.

Voici quelques possibilités au sein des provinces de Namur et de Luxembourg.

#### 1. Les services d'aide aux victimes

Ces services s'adressent à toute victime. Peu importe la nature et la gravité des faits, que l'on ait porté plainte ou non...Il s'adresse aussi à leurs proches.

Les professionnels sont là pour une évaluation des besoins de la personne et un suivi personnalisé, une aide sociale, une aide psychologique. Des assistants sociaux et psychologues reçoivent en entretien individuel, gratuit en toute confidentialité.

- ❖ Service Marchois d'Aide aux Justiciables de l'Arrondissement Judiciaire de Luxembourg

[info@smaj.be](mailto:info@smaj.be) 084/32 33 00

- ❖ Service d'Aide aux Justiciables de l'Arrondissement d'Arlon

[sasjarlon@gmail.com](mailto:sasjarlon@gmail.com) 063/60 23 32

- ❖ Service d'aide aux justiciables de la province de Luxembourg (Libramont)

[secretariat@asj-lux.be](mailto:secretariat@asj-lux.be) 061/29 24 95

- ❖ Service d'Aide Sociale aux Justiciables et aux victimes de l'arrondissement de Namur

[asj.namur@belgacom.net](mailto:asj.namur@belgacom.net) 081/74 08 14

- ❖ Service d'aide aux justiciables de la province de Namur (Dinant)

[asj@arboretsens.be](mailto:asj@arboretsens.be) 082/22 73 78

## 2. Les maisons de Justice

Une maison de justice organise l'accueil, l'information et le soutien des victimes tout au long de la procédure judiciaire.

<b>Maison de justice d'Arlon</b> Rue Sesselich 59B 6700 Arlon 063/42.02.80 Fax : 063/42.02.87 <a href="mailto:maisondejustice.arlon@cfwb.be">maisondejustice.arlon@cfwb.be</a>	<b>Maison de justice de Dinant</b> Rue de la station, 39 5500 Dinant 082/21.38.00 <a href="mailto:maisondejustice.dinant@cfwb.be">maisondejustice.dinant@cfwb.be</a>
<b>Maison de justice de Marche-en-Famenne</b> Allée du Monument, 2 6900 Marche-en-Famenne 084/31.00.41 Fax : 084/31.00.59 <a href="mailto:maisondejustice.marche@cfwb.be">maisondejustice.marche@cfwb.be</a>	<b>Maison de justice de Neufchâteau</b> Rue Franklin Roosevelt, 33 6840 Neufchâteau 061/27.51.70 Fax : 061/27.51.79 <a href="mailto:maisondejustice.neufchateau@cfwb.be">maisondejustice.neufchateau@cfwb.be</a>
<b>Maison de justice de Namur</b> Boulevard Ernest Mélot, 6 5000 Namur 081/24.09.10 <a href="mailto:maisondejustice.namur@cfwb.be">maisondejustice.namur@cfwb.be</a>	

## 3. Les services de santé mentale (SSM)

Les services de santé mentale sont des structures ambulatoires agréées et subventionnées par la Région wallonne. Ils accueillent toute personne, toute famille ou tout groupe de personnes sans distinction d'âge ou de problème.

### 3.1 Les services de santé mentale (SSM) de la Province de Namur

<p><b>SSM d'Andenne</b> rue de l'hôpital, 23 5300 Andenne 081/776.838 ssm.andenne@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Couvin</b> Ruelle Crascot, 12 5660 Couvin 081/776.824 ssm.couvin@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Gembloux</b> Chaussée de Tirlémont, 14a 5030 Gembloux 081/776.793 ssm.gembloux@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Namur-Balances</b> Rue Château des Balances, 3bis 5000 Namur 081/776.712 ssm.namur.balances@province.namur.be</p>
<p><b>SSM de Beauraing</b> Rue de l'Aubépine, 61 5570 Beauraing 081/776.827 ssm.beauraing@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Dinant</b> Rue Alexandre Daoust, 72 5500 Dinant 081/776.837 ssm.dinant@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Jemelle</b> Avenue de Ninove, 32 5580 Jemelle 081/776.841 ssm.jemelle@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Tamines</b> Rue Emile Duculot, 11 5060 Tamines 081/776.840 ssm.tamines@province.namur.be</p>
<p><b>SSM de Ciney</b> Rue Walter Soeur, 66 5590 Ciney 081/776.825 ssm.ciney@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Florennes</b> Rue Gérard de Cambrai, 18 5620 Florennes 081/776.831 ssm.florennes@province.namur.be</p>	<p><b>SSM de Namur-Astrid</b> Rue Martine Bourtomboirt, 2 5000 Namur 081/776.713 ssm.namur.astrid@province.namur.be</p>	

### 3.2 Les services de santé mentale (SSM) de la Province de Luxembourg

<p><b>Service de santé mentale de Marche</b> +32 (0)84 31 20 32 ssm.marche@province.luxembourg.be</p>	<p><b>Service de santé mentale de Bastogne</b> +32 (0)61 21 28 08 ssm.bastogne@province.luxembourg.be</p>	<p><b>Service de santé mentale d'Arlon</b> +32 (0)63 22 15 34 ssm.arlon@province.luxembourg.be</p>	<p><b>Service de santé mentale de Virton</b> +32 (0)63 21 79 20 ssm.virton@province.luxembourg.be</p>
---	---	--	---

### 3.3 Vers un groupe thérapeutique pour victimes d'abus sexuel

<p><b>Namur</b> Contact : Catherine BARREAU Service de Santé Mentale de Namur-Astrid Rue Martine Bourtomboirt, 2 à 5000 Namur</p>	<p><b>Virton</b> Contact : Catherine DEDRICHE Service de Santé Mentale de Virton Rue Croix-Le-Maire, 19 à 6760 Virton</p>
---	---

Tél : 081/77 55 87 Mail : catherine.barreau@province.namur.be	Tél : 063/21 79 20 Mail : c.dedriche@province.luxembourg.be
--	--

### 3.4 Vers le SeOS

Le SéOS est un service d'écoute et d'orientation spécialisé.

Il s'adresse à toute personne qui se questionne sur la notion de consentement, sur des comportements potentiellement inadéquats ou encore qui présente des fantasmes sexuels déviants. Ce service s'adresse aussi à l'entourage de ces personnes et aux professionnels.

Contact mail : [contact@seos.be](mailto:contact@seos.be)

Le tél est le 0800/200 99

Cette écoute est gratuite, anonyme et confidentielle.

### 3.5 Vers un soutien spirituel

- ❖ Centre spirituel La Pairelle  
P. Josy Birsens, jésuite à l'adresse électronique suivante : [responsable.spirituel@lapairelle.be](mailto:responsable.spirituel@lapairelle.be)
- ❖ Notre service peut vous proposer des accompagnements spirituels en fonction de votre demande.